



**RAPPORT D'ACTIVITES A FIN JUIN  
DU FONDS DE SOUTIEN AUX PETITES  
ET MOYENNES ENTREPRISES  
(FSPME-COVID19)**

## SOMMAIRE

I.	Contexte et justification .....	3
II.	Objectifs du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19).....	3
1.	Objectif général du FSPME COVID-19 .....	3
2.	Objectifs spécifiques de la phase transitoire .....	3
III.	Dispositif Transitoire .....	4
1.	Organes de Gestion du Fonds .....	6
2.	Activités du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises .....	8
IV.	Perspectives.....	10
V.	ANNEXES .....	11

## I. Contexte et justification

---

La Côte d'Ivoire à l'instar de nombreux pays n'est pas épargnée par la pandémie du Covid-19. Les effets de cette crise sont déjà perceptibles sur l'économie nationale qui ralentit au fur et à mesure que la maladie progresse. L'analyse de l'impact du Covid-19 a montré que les branches d'activités les plus affectées par la crise sont notamment, l'Agriculture d'exportation, l'Industrie, le Commerce, les BTP, le Tourisme, l'Hôtellerie, la Restauration et le Transport.

Selon les données actuelles, la croissance économique ivoirienne estimée à 7,2% pour l'année 2020 serait réduite de moitié et s'établirait à 3,6%, dans l'hypothèse optimiste d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020.

Les conséquences socio-économiques du Covid-19 ont emmené le Gouvernement à mettre en place un plan de soutien à court et à moyen terme à l'instar de nombreux pays impactés par la pandémie. Ce Plan, d'un montant de 1.700 milliards FCFA (soit environ 5% du PIB) vise à atténuer l'impact de la crise sur les branches d'activités les plus affectées, à assurer la continuité de leurs activités et plus généralement à protéger les populations les plus vulnérables.

Ce plan permettra également de préparer une reprise rapide des activités à la fin de la pandémie.

Il se décline en trois principaux axes, à savoir (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures d'appui à l'économie et (iii) les mesures sociales en faveur des populations.

Au titre des mesures de soutien au secteur privé, il est prévu la mise en place par le Gouvernement de Côte d'Ivoire d'un Fonds de soutien aux PME (FSPME-COVID-19), doté d'une enveloppe de 150 milliards FCFA. Ce fonds est destiné à apporter un appui financier aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) en difficultés du fait des effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 afin de préserver l'outil de production et l'emploi.

Pour y parvenir le Ministère de l'Economie et des Finances, ministère sous la tutelle duquel le Fonds est placé, a décidé de lancer une consultation en vue de recruter un cabinet dont la mission principale est de définir les meilleures options stratégiques pour l'opérationnalisation du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19).

Le présent rapport d'activités a pour objet de faire le point de la mise en œuvre du FSPME-COVID19, de présenter les difficultés rencontrées et les recommandations ainsi que les perspectives et généralisation des opérations du Fonds.

## II. Objectifs du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19)

---

### 1. Objectif général du FSPME COVID-19

---

L'objectif général est de disposer d'un cadre cohérent et structuré de financement et d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) impactées par la pandémie du Covid-19.

### 2. Objectifs spécifiques de la phase transitoire

---

Le présent dispositif transitoire est mis en place sur une période d'un (1) mois à compter du 15 mai 2020 et devrait permettre de manière spécifique de :

- maintenir les emplois menacés par la fermeture d'entreprise ou la restriction des activités ;
- identifier les secteurs d'activité des PME les plus impactés par la pandémie ;
- financer, par divers mécanismes financiers, les projets de maintien ou de relance d'activités des PME identifiées ;
- vulgariser le FSPME-COVID-19 et ses mécanismes de financements adaptés en vue d'en faire le fonds de référence d'appui aux PME ;
- implémenter et tester le dispositif informatique de gestion du FSPME pour le rendre plus robuste ;
- démarrer effectivement les activités du FSPME-COVID 19 le 15 mai 2020 ;
- Identifier les modalités d'ajustement sur la base des expériences acquises sur la période transitoire.

### III. Dispositif Transitoire

---

#### - Ordonnance et arrêtés régissant le Fonds de Soutien aux PME

Le Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes entreprises, dénommée FSPME-COVID-19, a été créé par l'ordonnance n°2020-384 du 15 avril 2020, avec une dotation initiale cible de 150 milliards de FCFA. Il prévoit la mise en place de deux organes pour la gestion du Fonds à savoir le Comité de Gestion et le Secrétariat Exécutif.

Les membres (titulaires et suppléants) du Comité de Gestion ont été désignés par leurs structures respectives. Ces désignations ont été entérinées par l'arrêté interministériel N° 557 du 22 mai 2020 portant nomination des membres du Fonds de Soutien aux PME. De même, par courrier n°487/MPPME/CAB du 21 avril 2020, le Ministre de la Promotion des PME a désigné l'Agence Côte d'Ivoire PME comme la structure technique chargée d'assurer le Secrétariat Exécutif du Fonds.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FSPME-COVID 19, le Gouvernement bénéficie de l'accompagnement de la Société Financière Internationale (SFI) qui a recruté le cabinet international Ernst Young (EY) et pris en charge ses honoraires pour assister le Comité de Gestion de ce Fonds.

Le recrutement du Cabinet s'est fait par un appel d'offre restreint le jeudi 30 avril 2020 et le démarrage de la mission du Cabinet est intervenu le mercredi 06 mai 2020.

La mission assignée au cabinet consiste, dans une première phase qui durera deux (2) semaines, à élaborer un plan stratégique d'opérationnalisation du FSPME et des activités de ses organes et dans une seconde phase, d'une durée de trente (30) jours, à rédiger le manuel de procédures administratives, financières, comptables, de reporting et de contrôle des opérations du Fonds.

En attendant la finalisation des travaux du Cabinet et tenant compte de l'urgence de démarrer les activités du Fonds, le gouvernement a pris l'arrêté interministériel N°600/MEF/MPPME/MPMBPE du 04 juin 2020 portant mise en place d'un dispositif transitoire sur une période d'un mois, pour l'opérationnalisation du FSPME COVID-19, en vue d'un accompagnement urgent des dites entreprises. Ce dispositif transitoire a été prorogé jusqu'au 22 juin par l'arrêté interministérielle n° 636/MEF/MPPME/MPMBPE du 15 juin 2020.

Toutefois, pour soutenir les PME fortement éprouvées par la pandémie du COVID-19, le comité de Gestion a procédé à la validation des dossiers transmis par les PME lors de la phase transitoire et examinés par le Secrétariat Exécutif jusqu'au 30 juin 2020.

## - Critères d'éligibilité et d'analyse

Au nombre de 5, les critères retenus pour sélectionner les bénéficiaires durant la phase transitoire sont les suivants :

- être une entreprise implantée sur le territoire national ayant enregistré un chiffre d'affaires annuel maximum d'un milliard (1.000.000.000) de F.CFA, sur au moins l'un des trois derniers exercices 2017-2019 ;
- être une entreprise en activité effective et continue sur les deux (02) années fiscales 2018 et 2019 au moins ;
- être à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 décembre 2019 ;
- être une entreprise dont les activités ont été impactées négativement par la pandémie de la COVID-19 (avoir subi une perte réelle de chiffre d'affaires, revenus ou recettes, entre mars 2020 et le dernier mois précédant la date de la demande de soutien, supérieure ou égale à 30% par rapport à la même période en 2019);
- fournir une note sur le plan de continuité des activités (pour les prêts).

## - Instruments financiers

Pour la phase transitoire, les interventions du FSPME-COVID19 se font selon trois (03) guichets tenant compte des trois (3) catégories des PME : la subvention, le prêt à taux zéro et le prêt à taux réduit.

### **Guichet 1 : Subvention**

La subvention est accordée exclusivement aux microentreprises en vue de sauvegarder les emplois. Le montant maximum par microentreprise est fixé à 500.000 FCFA. Le montant de la subvention est déterminé sur la base de deux (02) mois de salaire au SMIG pour les employés déclarés. Le nombre d'employés pris en compte ne peut excéder quatre (04).

### **Guichet 2 : Prêt à taux zéro**

Le prêt à taux zéro est octroyé pour financer le Besoin en Fonds de Roulement des microentreprises et des petites entreprises selon les modalités suivantes :

- le montant maximum du prêt est de 5 millions FCFA pour les microentreprises et de 10 millions FCFA pour les petites entreprises ;
- la durée du prêt est de 18 à 36 mois dont 8 mois de différé ;
- le taux d'intérêt est de 0%.

### **Guichet 3 : Prêt à taux réduit**

Le prêt à taux réduit est octroyé pour financer le Besoin en Fonds de Roulement des petites entreprises et des moyennes entreprises selon les modalités suivantes :

- le montant maximum du prêt est de 15 millions FCFA pour les petites entreprises et de 100 millions FCFA pour les moyennes entreprises ;
- la durée du prêt est de 18 à 36 mois dont 8 mois de différé ;
- le taux d'intérêt est de 2,5%.

## - Ressources allouées (dotation)

Le montant total alloué à la phase transitoire est fixé à 10% maximum du montant total de la dotation initiale cible du Fonds, soit 15 milliards FCFA.

## - Pièces Constitutives du dossier de demande

Le dossier de la demande d'appui du FSPME COVID-19 qui sera transmis au Secrétariat Exécutif de Gestion, comprend :

- une demande adressée au Président du Comité de Gestion du FSPME-COVID-19 (formulaire) ;
- la preuve de son existence juridique et fiscale : l'extrait du registre de commerce ou le registre de métier (pour les artisans), la déclaration fiscale d'existence et le numéro du compte contribuable ;
- la description de la situation géographique de l'activité,
- une facture SODECLI ou CIE au nom de l'entreprise ou de son propriétaire et/ou du contrat de bail ;
- les états financiers, des exercices 2017 et 2018 certifiés par un CGA ou un expert-comptable et les états financiers provisoires de 2019 ou les chiffres d'affaires annuels 2017-2019 attestés par le service d'assiette compétent dans le cas des microentreprises. Les entreprises ayant moins de trois années d'existence doivent produire les états financiers concernées et une attestation de leur chiffre d'affaires par le service d'assiette compétent (formulaire).
- un plan de continuité d'activité de l'entreprise sollicitant un prêt
- un compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du prêt sollicité ;
- un plan d'évolution des effectifs en mettant l'accent sur le maintien des emplois jusqu'au 31 décembre 2020 et le réembauche des employés qui auraient été licenciés du fait de la situation de la crise sanitaire ;
- une déclaration fiscale au 31 décembre 2019 et une attestation de régularité fiscale ou un protocole d'accord établi par l'administration fiscale ;
- une déclaration CNPS au 31 décembre 2019 et une attestation de régularité CNPS ou un protocole d'accord établi par la CNPS ;
- un engagement de la PME à collaborer dans le cadre du suivi de ses activités et à participer à l'ensemble des sessions de renforcement de capacités organisées par l'Agence Côte d'Ivoire PME au profit des bénéficiaires du FSPME-COVID-19.

## 1. Organes de Gestion du Fonds

---

### 1.1 Comité de Gestion (CDG)

---

#### - Composition du Comité de Gestion et fonctions dévolues

Le Comité de Gestion, est composé de représentants :

- de six ministères (le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Promotion des PME, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, le Ministère du Tourisme et de la Protection Sociale, le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère en charge de la Promotion de l'Investissement Privé),

- du secteur privé : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), de Association Professionnelle des Banques et Etablissement Financier de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), de la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME).

Ce comité est chargé notamment de définir la stratégie de mise en œuvre des missions du FSPME-COVID19, de définir la politique générale de gestion en conformité avec les objectifs fixés par le Gouvernement, de valider les dossiers d'appui financier aux PME, instruits par le Secrétariat Exécutif, de suivre l'exécution des opérations et d'établir des rapports périodiques.

#### - Bilan des activités du Comité de Gestion (A la fin du dispositif transitoire)

Les activités du Comité de Gestion concernent la validation des dossiers de demande de financement et les autres activités.

Depuis le lancement officiel des activités des différents Fonds, le 14 mai 2020, le Comité de Gestion du FSPME-COVID19 a tenu sept (07) réunions de validation des dossiers transmis par le Secrétariat Exécutif. Les différentes réunions ont été convoquées immédiatement dès la réception des dossiers et les dossiers validés ont été transmis à la BNI.

Au total, depuis le lancement officiel des activités du Fonds, le Comité de Gestion a reçu 77 dossiers, pour une demande globale de **3,44 milliards FCFA** :

Sur les 77 dossiers, le Comité de Gestion a validé 51 d'un montant global de **1,44 millions FCFA** soit **9,64%** de la dotation totale de la phase transitoire qui s'élève à 15 milliards FCFA.

Au titre des autres activités, le dispositif opérationnel de prêt a été finalisé avec le Secrétariat Exécutif (Agence CI PME et BNI), pour assurer une mise à disposition des ressources dans les plus brefs délais, après l'approbation des dossiers des requérants (modèle de convention, modèle d'ordre d'opération, modèle de PV de réunion de validation).

De même, un projet d'arrêté portant dispositif transitoire a été élaboré, pour permettre de disposer d'un cadre légal couvrant les opérations de la phase transitoire.

## 1.2 Secrétariat Exécutif

---

#### - Composition du secrétariat Exécutif et fonctions dévolues

Le Secrétariat Exécutif, est assuré par l'Agence-CI-PME. Cette agence est accompagnée dans sa tâche par la Banque Nationale d'Investissement (BNI) qui est chargée de la gestion administrative et financière du FSPME-COVID19.

Le Secrétariat Exécutif dispose également de points focaux dans les ministères et organismes ayant compétences en matière de financement des PME. Le secrétariat exécutif est chargé d'instruire et analyser les dossiers de demande de soutiens financiers et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité de Gestion.

#### - Bilan des activités du Comité de Gestion (A la fin du dispositif transitoire)

Dès la mise en place du dispositif transitoire le 8 mai 2020, le Secrétariat Exécutif a mis en place le site internet [www.fspme.agencecipme.ci](http://www.fspme.agencecipme.ci), pour permettre aux requérants de soumettre l'intégralité de leurs dossiers en ligne.

Au total, durant la phase transitoire allant du 15 mai au 30 juin 2020, le point des dossiers reçus, analysés et validés se présentent comme suit :

- 835 dossiers reçus au Secrétariat Exécutif ;
  - o 83 dossiers remplissant les critères ont été traités ;
  - o 752 dossiers ne remplissant pas les critères ont été rejetés au niveau du Secrétariat Exécutif après traitement ;
- 77 dossiers retenus par le Secrétariat Exécutif ont été transmis au Comité de Gestion ;
- 51 dossiers ont été validés par le COGES.

## **2. Activités du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises**

---

Depuis le lancement officiel des activités du Fonds, le Comité de Gestion a reçu 77 dossiers, pour une demande globale de **3,44 milliards FCFA** :

### **2.1 Entreprises bénéficiaires**

---

Sur les 77 dossiers, le Comité de Gestion a validé 51 d'un montant global de **1,44 millions FCFA** soit **9,64%** de la dotation totale de la phase transitoire qui s'élève à 15 milliards FCFA.

Il s'agit de 10 subvention d'un montant total de **3,8 millions FCFA**, de 20 prêts à taux zéro pour un montant de **126,38 millions FCFA** et de 30 prêts à taux réduits de 2,5% d'un montant de **1,31 milliards FCFA**.

Les entreprises concernées sont :

- 11 Microentreprises (1 du secteur agroalimentaire, 2 du transport, 2 de la restauration 2 des services, 1 de commerce et 3 de l'hôtellerie) ;
- 18 Petites entreprises (7 de l'hôtellerie, 5 des services, 2 petites industries, 3 du commerce et 1 des BTP) ;
- 22 Moyennes entreprises (2 de l'hôtellerie, 3 BTP, 4 de transport, 2 de l'agroalimentaire, 1 de l'élevage, 6 de services et 4 du commerce).

La répartition par secteur géographique est la suivante :

- 45 entreprises de la ville d'Abidjan, soit 88%,
- 6 de l'intérieur du pays, soit 12% (2 de Grand-Bassam, 1 de Dabou, 1 de San-Pedro, 1 Lakota, 1 de Ferké).

Le nombre des employés des 51 PME bénéficiaires est de 862.

Les 26 autres dossiers n'ont pas été retenus par le Comité de Gestion pour les principales raisons suivantes :

- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;
- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;
- Absence de plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;
- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;
- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.

Ces PME ont été invitées par le Secrétariat exécutif à compléter les informations manquantes en vue d'un réexamen de leurs dossiers par le Comité de Gestion.

## 2.1 Difficultés et leçons apprises

---

### - Relativement aux dossiers présentés par les PME

Le constat qui se dégage de l'analyse des dossiers soumis jusqu'à ce jour est que la très grande majorité des PME n'a pas pu fournir les pièces exigées. Le taux de rejet est très élevé et se situe à 89% contre seulement 11 % des dossiers validés (51 dossiers validés sur 460 traités).

Face à ce niveau élevé de rejet des dossiers et en vue de permettre à un grand nombre d'entreprises de bénéficier du financement du Fonds, le Comité de Gestion propose la revue de certains des critères d'éligibilité et de certains dossiers à fournir de la façon suivante :

- prévoir des critères propres et spécifiques aux subventions accordées aux microentreprises qui consiste en une aide financière sans contrepartie, ainsi, le Chiffre d'Affaires certifié par le service d'assiette compétent pourra être exigé en remplacement des états financiers certifiés plus complexes à fournir pour les microentreprises régies par le Système minimal de Trésorerie (SmT) ;
- exiger la déclaration fiscale et sociale en lieu et place des attestations de régularité fiscale et sociale ;
- demander un compte d'exploitation prévisionnelle sur la durée du prêt en lieu et place du Plan de Continuité des activités concernant les Prêts directs octroyés aux PME ;
- réduire le nombre de pièces à fournir notamment la suppression de la situation géographique et du certificat de résidence qui peuvent être donnés par la Facture SODECI ou CIE et la suppression du Relevé d'Identité Bancaire pour les microentreprises qui ont la possibilité de procéder à l'ouverture d'un compte au moment de leur paiement par la BNI.

### - Relativement au fonctionnement du Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif pourrait être débordé par le nombre de plus en plus croissant des demandes de soumissions des PME.

L'insuffisance en ressources humaines et matérielles constitue, à ce stade, un véritable frein au traitement diligent des demandes et pourrait constituer un blocage quand la vitesse de croisière sera atteinte.

Le comité de Gestion recommande de :

- renforcer l'effectif du Secrétariat Exécutif notamment en personnel d'appui (analyste financiers, informaticiens, standardistes, stagiaires)
- renforcer les moyens matériels du Secrétariat Exécutif (ordinateurs, imprimantes).

A cet effet un projet de budget pour démarrer les activités a été élaboré par le Secrétariat Exécutif et sera validé par le Comité de Gestion.

### - Difficultés liées à la stabilité de la plateforme informatique et à la disponibilité de la connexion internet

Plusieurs entreprises notamment les entreprises en région éprouvent des difficultés pour s'enregistrer sur la plateforme soit à cause de l'indisponibilité de la connexion internet ou l'impossibilité de manipuler l'outil informatique. Cette situation explique en partie la faiblesse des dossiers reçus par le Secrétariat Exécutif du FSPME.

Le comité de Gestion a décidé :

- d'impliquer les faïtières et les CGA dans l'appui à donner aux PME et servir d'intermédiaire pour la transmission des dossiers mis en état d'examen au Secrétariat Exécutif. Une convention sera signée entre le Secrétariat Exécutif et certaines structures telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) et la Fédération Nationale des industries Touristiques.
- de tenir une réunion avec la CNPS en vue de trouver les modalités de facilitation de l'obtention des déclarations sociales. Ce dispositif sera élargi à la DGI.
- d'ouvrir un guichet unique auprès du Secrétariat Exécutif en vue de faciliter la mise à jour des PME. Ce guichet permettra de donner aux entreprises requérantes toutes les informations nécessaires susceptibles d'adresser leurs préoccupations (CNPS, DGI...)

#### IV. Perspectives

---

Les perspectives sont relatives à la finalisation du dispositif définitif en liaison avec le Cabinet EY.

Le rapport du Cabinet a été transmis au Comité de Gestion par la SFI et examiné par le Comité lors de sa réunion du mercredi 10 juin 2020 de 16h à 22h.

Une séance de validation a eu lieu à la Primature le vendredi 12 juin 2020, après intégration des observations du Comité de Gestion par le Cabinet EY.

Le Comité de Gestion a pris en compte les observations de la Primature et des partenaires Techniques et Financiers (Union Européenne, Fonds Monétaire International, Société Financière Internationale). Toutefois certaines observations émises nécessitent un arbitrage ou une prise de décision de l'autorité. Il s'agit entre autres :

- du maintien des frais de fonctionnement à 1% des ressources totales du FSPME souhaité par l'Union Européenne conformément aux prescriptions du Cabinet EY ;
- de l'intégration des entrepreneurs en qualité de bénéficiaires des interventions du FSPME et la gestion de l'instrument de garantie par le Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FGPME) souhaitées par le Ministère de la Promotion des PME.

## V. ANNEXES

### Annexe 1 : Point des délibérations du COGES du FSPME

- Nombre total de délibérations : **07**
- Nombre total de dossiers analysés : **77**
- Nombre total de dossiers validés : **51** soit **66,23%** des dossiers analysés
- Financement total accordé : **1 446 180 000 FCFA**, soit **9,64%** du montant de la phase transitoire

#### ✓ Statistiques des dossiers validés

	Subvention		Prêt à taux zéro		Prêt à taux réduit de 2,5%	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Microentreprise	10	3 800 000	10	45 880 000	--	--
Petite moyenne	--	--	10	80 500 000	08	120 000 000
Moyenne entreprise	--	--			22	1 196 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>3 800 000</b>	<b>20</b>	<b>126 380 000</b>	<b>30</b>	<b>1 316 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 446 180 000</b>					

**Taux d'absorption : 1 446 180 000 FCFA sur une enveloppe de 15 milliards de FCFA, soit 9,64%**

#### ✓ Statistiques des financements accordés par secteur d'activité

	Subvention		Prêt à taux zéro		Prêt à taux réduit de 2,5%	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Tourisme et Hôtellerie	02	1 000 000	06	44 000 000	06	195 000 000
Transport	02	840 000	02	10 000 000	04	380 000 000
Restauration	02	980 000	02	10 000 000	01	100 000 000
Commerce	01	500 000	03	21 000 000	05	202 000 000
Autres	03	480 000	07	41 380 000	14	439 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>380 000</b>	<b>20</b>	<b>126 380 000</b>	<b>30</b>	<b>1 316 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 446 180 000</b>					

Annexe 2 : Détail des dossiers validés par le COGES

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 18 MAI 2020</b>						
1	<b>ETS KAO</b>	2 000 000	SUBVENTION : 120 000 PRET A TAUX ZERO : 1 880 000	MICRO ENTREPRISE	AGRO-INDUSTRIE	1
2	<b>HELMA TRAVEL TOURS</b>	4 000 000	PRET A TAUX ZERO	MICRO ENTREPRISE	TOURISME ET HOTELLERIE	3
3	<b>GROUPE OBAN</b>	10 000 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	AGRO-INDUSTRIE	6
4	<b>KABLAN A. SIMONE</b>	15 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	BTP	5
5	<b>SMART ENTREPRISE</b>	17 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	AGRO-INDUSTRIE	6
	<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>48 000 000</b>				<b>21</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 27 MAI 2020</b>						
6	<b>DIRECT MARKETING</b>	70 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	IMPORT-EXPORT	09 DONT 5 OCCASIONNELS
7	<b>LYNX CONSULTING &amp; MANAGEMENT SERVICES</b>	10 000 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	CABINET CONSEIL	04
8	<b>RESTAURANT BAR OLYMPIQUE</b>	5 480 000	SUBVENTION : 480 000 PRET A TAUX ZERO : 5 000 000	MICRO ENTREPRISE	RESTAURATION	04
9	<b>GARAGE AUTO YAO</b>	5 360 000	SUBVENTION : 360 000	MICRO ENTREPRISE	TRANSPORT	03

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
			PRET A TAUX ZERO : 5 000 000			
10	<b>S&amp;F COMPANY</b>	5 500 000	SUBVENTION : 500 000 PRET A TAUX ZERO : 5 000 000	MICRO ENTREPRISE	TOURISME ET HOTELLERIE	09
11	<b>GLOBAL LEADERS CORPORATION</b>	18 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	AGRICULTURE	11
	<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>114 340 000</b>				<b>40</b> <b>DONTS 5 OCCASIONNELS</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 05 JUIN 2020</b>						
12	<b>ATTREY SERVICES</b>	10 000 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	IMPORT ET EXPORTT	05
13	<b>OSIRIS IVOIRE MALIK (OIM)</b>	10 000 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	AGENCE DE VOYAGE ET TRANSFERT D'ARGENT	04
14	<b>ETS PRIJOR</b>	240 000	SUBVENTION	MICRO ENTREPRISE	REPROGRAPHIE ET IMPRESSION DE PLANS	02
	<b>SOUS-TOTAL 3</b>	<b>20 240 000</b>				<b>11</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 12 JUIN 2020</b>						
15	<b>CIMEF INTERNATIONAL</b>	36 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	FORMATION-CONSEIL ET RECRUTEMENT	20
16	<b>ETABLISSEMENT DODO SARL</b>	100 000 000				29

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
			PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	TRANSPORT DE PERSONNES	
17	<b>LE FONCTIONNAIRE</b>	100 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS	28
18	<b>SOCIETE HOTELIERE MANTCHAN</b>	100 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	HOTELLERIE	244 DONT 157 OCCASIONNELS
19	<b>ASTERIS CONSULTING</b>	1 500 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	CABINET DE FORMATION	5 DONT 1 OCCASIONNEL
20	<b>CONTINENTAL TRANSIT EXPRESS VOYAGE</b>	15 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	PETITE ENTREPRISE	AGENCE DE VOYAGE	7
21	<b>SAREPTA VOYAGES ET SERVICES</b>	10 000 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	TOURISME ET HOTELLERIE	3
22	<b>SITRAV</b>	5 500 000	SUBVENTION : 500 000 + PRET A TAUX ZERO : 5 500 000	MICRO ENTREPRISE	PRODUCTION, TRANSFORMA-TION ET VENTE DE PRODUITS VIVRIERS	28
23	<b>VILLA MIA</b>	5 500 000	SUBVENTION : 500 000 + PRET A TAUX ZERO : 5 500 000	MICRO ENTREPRISE	RESTAURATION	9
24	<b>INGENIEURS CONSEIL EN INFRASTRUCTURE ICI-CI</b>	40 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	CABINET CONSEI	41

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
25	VILLA AUGUSTE PAUL	5 500 000	SUBVENTION : 500 000 + PRET A TAUX ZERO : 5 500 000	MICRO ENTREPRISE	RESTAURATION	6
	<b>SOUS-TOTAL 4</b>	<b>419 000 000</b>				<b>420 DONT 158 OCASSIONNELS</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 15 JUIN 2020</b>						
26	RESTO PLUS SARL	100 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	RESTAURATION	72
27	SMBT SARL	32 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	BTP ET IMPORT EXPORT	03
28	NGUET CABINET INTER	50 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	BTP	03
29	MALIKA VOYAGES	15 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	PETITE ENTREPRISE	TOURISME ET HOTELLERIE	01
30	CELFF SARL	5 480 000	SUBVENTION : 480 000 FCFA PRET A TAUX ZERO : 5 000 000 FCFA	MICRO ENTREPRISE	TRANSPORT	04
31	PENDIS-CI	100 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	TRANSPORT	47

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
32	<b>CIPLAST</b>	15 000 000	PRET A TAUX REDUIT DE 2,5%	PETITE ENTREPRISE	INDUSTRIE	16
	<b>SOUS-TOTAL 5</b>	<b>317 480 000</b>				<b>146</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 24 JUIN 2020</b>						
33	<b>COMPTOIR COMMERCIAL IVOIRO-AMERICAIN</b>	60 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	MOYENNE ENTREPRISE	DISTRIBUTION AGRO-ALIMENTAIRE	08 DONT 01 OCCASIONNEL
34	<b>KEDY CORP</b>	45 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	MOYENNE ENTREPRISE	NEGOCE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, AGRICOLES	05
35	<b>SAFIB INTER</b>	80 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	MOYENNE ENTREPRISE	TRANSPORT	19
36	<b>ETOILE DU SUD (EDS)</b>	35 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	MOYENNE ENTREPRISE	HOTELLERIE ET RESTAURATION	48
37	<b>MANUTENTION IVOIRIENNE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE (2IM)</b>	70 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	MOYENNE ENTREPRISE	MAINTENANCE INSUSTRIELLE ET MANUTENTION	25
38	<b>SOCIETE IVOIRIENNE D'ETUDES D'HYDRAULIQUES ET DE REALISATIONS ASSOCIEES (SIEHRA)</b>	25 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	MOYENNE ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	11
39	<b>SOS BOULONNERIE</b>	13 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	MOYENNE ENTREPRISE	LA PRESTATION DE SERVICES DIVERS MATERIAUX, IMPORT-EXPORT	11
40	<b>AK MULTI SERVICES</b>	6 000 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	COMMERCE	4
41	<b>HEMISPHERE VOYAGES</b>	15 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	PETITE ENTREPRISE	AGENCE DE VOYAGES	7

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
42	<b>KADI PRESTIGES</b>	15 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	PETITE ENTREPRISE	AGENCE DE VOYAGE	13
43	<b>LOGISTIQUE CONSEIL</b>	5 000 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	BTP, MAINTENANCE INDUSTRIELLE, TENUE DE COMPTABILITE	04
44	<b>ORGA VOYAGES</b>	10 000 000	PRET A TAUX ZERO	PETITE ENTREPRISE	VOYAGE, TOURISME, BILLETTERIE	05
	<b>SOUS-TOTAL 6</b>	<b>379 000 000</b>				<b>165 DONT 1 OCASSIONNEL</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 30 JUIN 2020</b>						
45	<b>LA MALLE</b>	40 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	ACHAT, VENTE, IMPORT ET EXPORT DE PRODUITS DIVERS	07
46	<b>REVUE D'IMPRIMERIE AFRICAINE (RIA)</b>	50 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	IMPRIMERIE	20
47	<b>ELITRA</b>	8 000 000	PRET AU TAUX DE 0%	PETITE ENTREPRISE	BTP-PRESTATION DE SERVICE	6 DONT 5 OCCASIONNELS
48	<b>AGEXAU CONSEILS</b>	15 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	PETITE ENTREPRISE	L'EXPERTISE COMPTABLE ; L'AUDIT FINANCIER ET ORGANISATIONNEL	7 DONT 5 OCCASIONNELS
49	<b>TECHNIQUES TROPICALES SERVICES (TTS-CI)</b>	15 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	PETITE ENTREPRISE	COMMERCE GENERAL – BTP ; ACHAT ET VENTE DE PRODUITS AGRICOLES	12

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
50	AK CONSULT	5 120 000	SUBVENTION : 120 000 + PRET A TAUX ZERO : 5 000 000	MICRO ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	07 DONT 6 OCCASIONNELS
51	COMMUNICATION COUTURE COMMERCE INSTALLATION INFORMATIQUE (3C'IMS)	15 000 000	PRET AU TAUX DE 2,5	PETITE ENTREPRISE	FOURNITURE, MATERIELS, MOBILIERS	5
	<b>SOUS-TOTAL 7</b>	<b>148 120 000</b>				<b>64 DONT 16 OCCASIONNELS</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 446 180 000</b>				<b>862 DONT 180 OCCASIONNELS</b>

**Annexe 3 : Détail des dossiers rejetés par le COGES**

N°	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT (FCFA)	MOTIF DE REJET
<b>Dossiers rejetés à la réunion du Comité de Gestion du 18 mai 2020</b>			
1	<b>AFRIC VOYAGE</b>	40 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
2	<b>ALLELUIA TRANSPORT</b>	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du e plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
3	<b>APINOME</b>	8 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
4	<b>ELYSSA VOYAGE</b>	6 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de remboursement insuffisante pour le prêt sollicité (ratio de capacité de remboursement = -1) ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
5	<b>TOP EXPRESS</b>	15 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
6	<b>ALTITUD VOYAGES &amp; CO</b>	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>

N°	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT (FCFA)	MOTIF DE REJET
7	<b>GROUPE LEWI</b>	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
8	<b>OSIRIS IVOIRE MALICK</b>	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
9	<b>MAQUIS DUVAL</b>	60 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
10	<b>SOCIETE DE GESTION DE LA RESIDENCE EBURNEA</b>	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Absence du plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
11	<b>SOCIETE IVOIRE SERVICES</b>	22 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les états financiers provisoires de l'année 2019 ;</li> <li>- Le compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;</li> <li>- Le plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;</li> <li>- Le Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;</li> <li>- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.</li> </ul>
<b>Dossiers rejetés à la réunion du Comité de Gestion du 27 mai 2020</b>			
12	<b>RESTAURANT TOUMODI</b>	500 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de déclaration CNPS</li> </ul>
13	<b>ALLELUIA TRANSPORT</b>	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Entreprise présente une situation préoccupante (résultat négative 2020-2023) ce qui traduit l'impossibilité de remboursement du prêt contracté. Elle a également d'énormes engagements à l'endroit des autres établissements financiers.</li> <li>- Absence de compte d'exploitation prévisionnel de 2023.</li> </ul>

N°	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT (FCFA)	MOTIF DE REJET
14	<b>SOCIETE INTERNATIONALE DE COMPTABILITE ET DE CONSEIL</b>	5 500 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les capitaux propres de l'entreprise sont négatifs depuis plusieurs années ce qui signifie qu'elle n'a plus les moyens de financer son exploitation ;</li> <li>- Elle a des dettes à rembourser au vu de ces états financiers ;</li> <li>- La pandémie a faiblement affectée ces activités. Baisse de 19% de son CA.</li> </ul>
15	<b>ABOU KAMAGATE « ETS AK »</b>	5 240 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Absence de dotation aux amortissements pour une entreprise de transport paraît anormale surtout, avec la forte augmentation de son CA. Cette hausse excessive laisse entrevoir l'acquisition de nouvelles immobilisations).</li> <li>- Absence de compte d'exploitation prévisionnel de 2020 -2023 ;</li> <li>- Absence de plan de trésorerie prévisionnel 2020.</li> </ul>
16	<b>SICODERM ENERGIES</b>	71 653 837	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des états financiers provisoires de 2019 ;</li> <li>- Absence de compte d'exploitation prévisionnel de 2020 -2023 ;</li> <li>- Plan de Trésorerie prévisionnel 2020.</li> </ul>
<b>Dossier rejeté à la réunion du Comité de Gestion du 05 juin 2020</b>			
17	<b>COMPTOIR COMMERCIAL IVOIRO-AMERICAIN</b>	95 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de compte d'exploitation prévisionnel de 2020 -2023 ;</li> </ul>
<b>Dossier rejeté à la réunion du Comité de Gestion du 12 juin 2020</b>			
18	<b>KEDY CORP</b>	80 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objet de la demande imprécis</li> </ul>
<b>Dossiers rejetés à la réunion du Comité de Gestion du 15 juin 2020</b>			
19	<b>ENIGET SARL</b>	100 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage de l'argent non conforme à l'objet de l'entreprise, préciser davantage la nature de l'activité.</li> <li>- Elle présente des capitaux propres négatifs sur les trois (3) exercices malgré un niveau d'amélioration enregistré au cours de l'année 2019.</li> <li>- Toutes les pièces requises pour la constitution du dossier n'ont pas été transmises</li> </ul>
20	<b>SARAWONON GROUP SARL</b>	100 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- complément d'informations (masses salariales non conformes au nombre d'employés, absence d'attestation de régularité fiscale et CNPS</li> </ul>
21	<b>SAFIB INTER</b>	100 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- complément d'information (préciser davantage les détails de l'utilisation de l'argent</li> </ul>

N°	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT (FCFA)	MOTIF DE REJET
22	<b>COTE D'IVOIRE ESCARGOT</b>	20 000 000	- Non-respect du critère d'ancienneté (l'entreprise a seulement une année d'existence)
23	<b>RAMA SA</b>	100 000 000	- Situation financière préoccupante (capitaux propres négatifs) - niveau d'engagements financiers élevés
<b>Dossier rejeté à la réunion du Comité de Gestion du 24 juin 2020</b>			
24	<b>BOUTIQUE ARAB FASHION</b>	60 000 000	- Dossier validé par le Comité de Gestion du 12 juin 2020 pour la prise en charge salariale de deux mois estimée à 1 500 000 FCFA. - La charge salariale réelle sur 2 mois étant de 240 000FCFA le dossier a été à nouveau soumis - Dossier rejeté pour insuffisance d'informations sur l'utilisation des ressources et sur le domaine d'activités
<b>Dossier rejeté à la réunion du Comité de Gestion du 01 juillet 2020</b>			
25	<b>PHARMACIE MOYA</b>	60 000 000	- Insuffisance d'informations sur l'utilisation des ressources - Nécessité de savoir comment la COVID-19 a impacté négativement les activités des officines de pharmacie

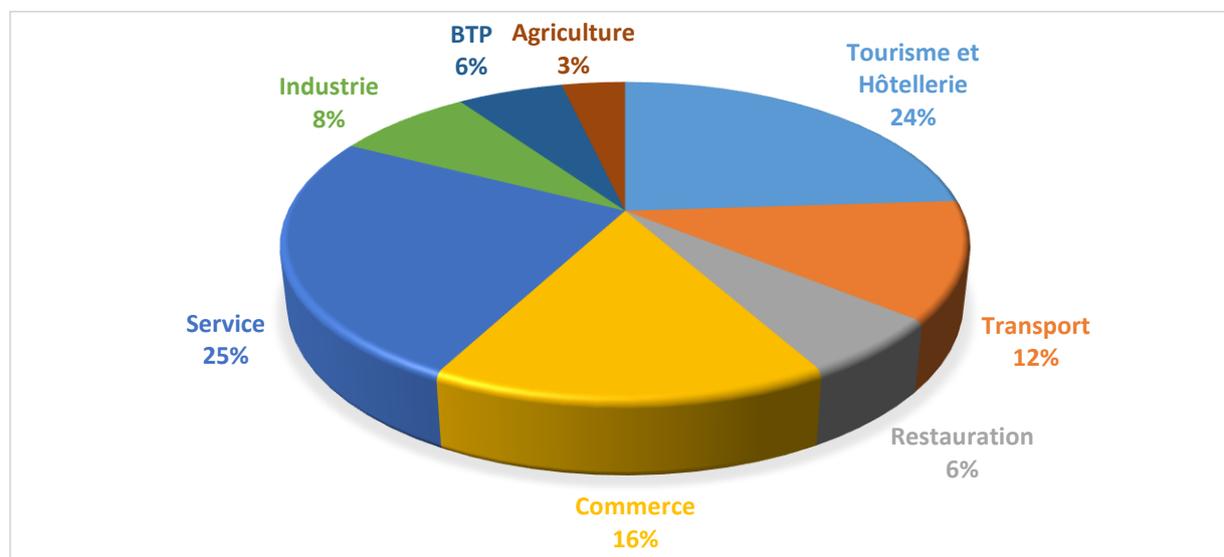
#### Annexes 4 : Répartition par secteurs d'activités des dossiers enregistrés par le secrétariat exécutif

Tableau 1 : Répartition des dossiers enregistrés par secteur d'activité

	NOMBRE	MONTANT SOLLICITE
Tourisme et Hôtellerie	200	1 516 988 154
Transport	100	2 409 334 127
Restauration	50	713 876 778
Commerce	132	1 338 518 959
Service	208	1 784 691 947
Industrie	65	267 703 791
BTP	50	446 172 986
Agriculture	30	446 172 986
<b>Total dossiers Enregistrés</b>	<b>835</b>	<b>8 923 459 728</b>

Source : Secrétariat Exécutif FSPME, 1<sup>er</sup> Juillet 2020

Figure 1 : Répartition des dossiers enregistrés par secteur d'activité



Source : Secrétariat Exécutif FSPME, 1<sup>er</sup> Juillet 2020

L'analyse du graphique 1 montre que les PME de services (25%) ont été les plus nombreuses à soumissionner au FSPME, suivies par celles du Tourisme et de l'hôtellerie (24%). Les PME du secteur de la restauration représentent seulement 6% des soumissionnaires alors qu'elles ont été durement impactées par les mesures de confinement du Conseil National de Sécurité.

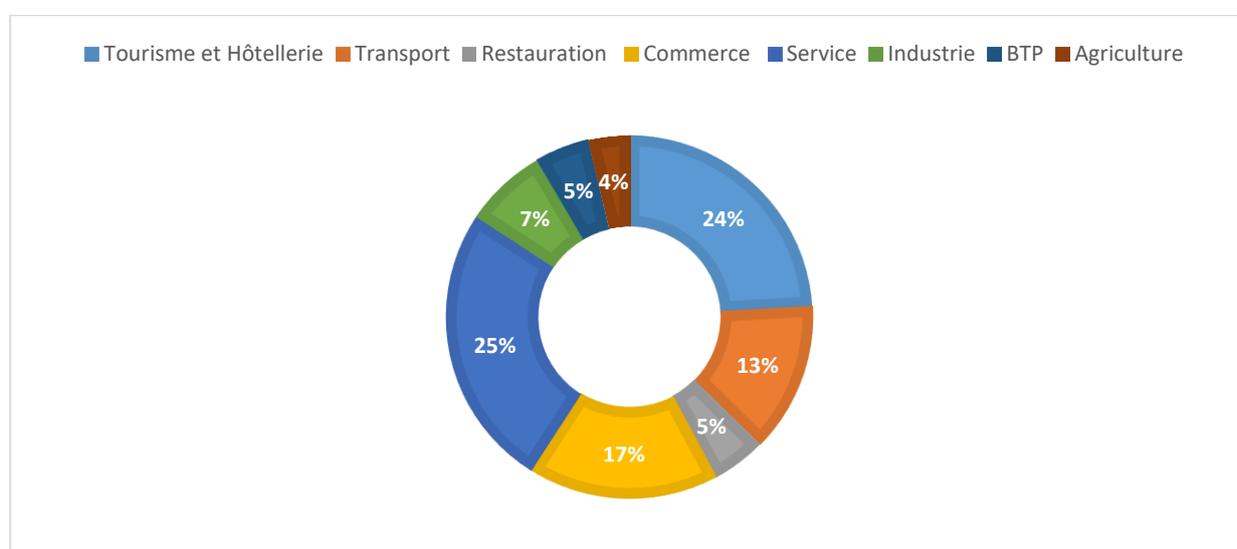
**Annexes 5 : Répartition par secteurs d'activités des dossiers complets enregistrés par le secrétariat exécutif**

**Tableau 2 : Répartition des dossiers complets par secteur d'activité**

	<b>NOMBRE</b>	<b>MONTANT SOLLICITE</b>
Tourisme et Hôtellerie	20	685 606 453
Transport	11	1 030 080 836
Restauration	4	275 579 507
Commerce	14	586 711 576
Service	21	709 448 767
Industrie	6	103 342 315
BTP	4	172 237 191
Agriculture	3	172 237 192
<b>Total dossiers complets</b>	<b>83</b>	<b>3 735 243 837</b>

Source : Secrétariat Exécutif FSPME, 1<sup>er</sup> Juillet 2020

**Figure 2 : Répartition des dossiers complets par secteur d'activité**



Source : Secrétariat Exécutif FSPME, 1<sup>er</sup> Juillet 2020

L'analyse du graphique 2 montre que seulement 10% des dossiers enregistrés sont jugés recevables dont 24% de secteur du Tourisme & Hôtellerie et 25% du secteur des services.

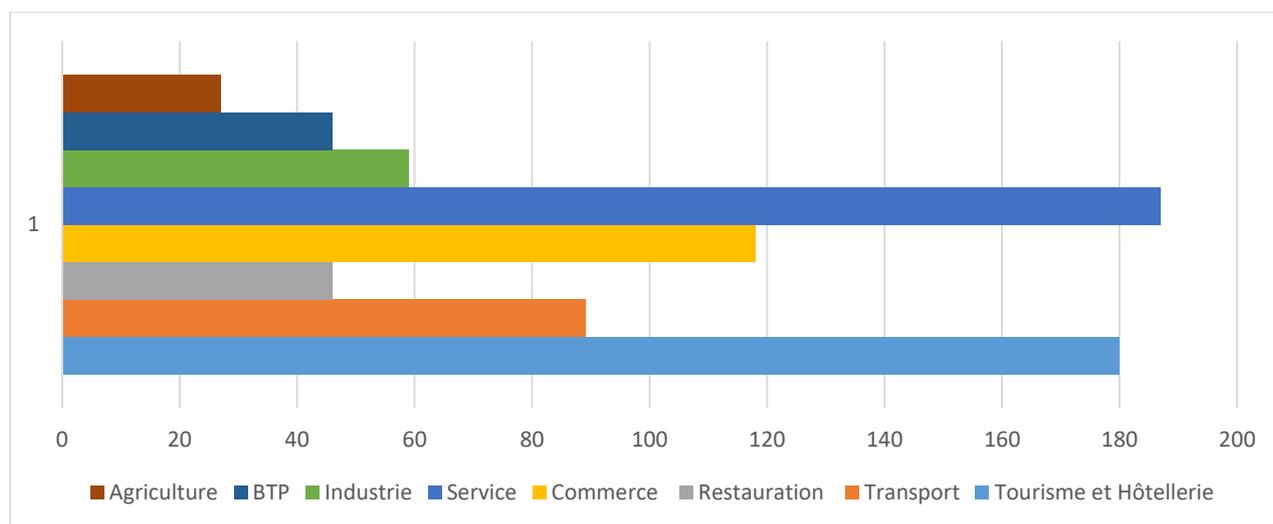
**Annexes 6 : Répartition par secteurs d'activités des dossiers incomplets enregistrés par le secrétariat exécutif**

**Tableau 3 : Répartition des dossiers incomplets par secteur d'activité**

	<b>NOMBRE</b>	<b>MONTANT SOLICITE</b>
Tourisme et Hôtellerie	180	831 381 701
Transport	89	1 379 253 291
Restauration	46	438 297 271
Commerce	118	751 807 383
Service	187	1 075 243 180
Industrie	59	164 361 476
BTP	46	273 935 795
Agriculture	27	273 935 794
<b>Total Dossiers incomplets</b>	<b>752</b>	<b>5 188 215 891</b>

Source : Secrétariat Exécutif FSPME, 1<sup>er</sup> Juillet 2020

**Figure 3 : Répartition des dossiers incomplets par secteur d'activité**



Source : Secrétariat Exécutif FSPME, 1<sup>er</sup> Juillet 2020

L'analyse du graphique 3 montre que 90% des dossiers enregistrés sont incomplets.

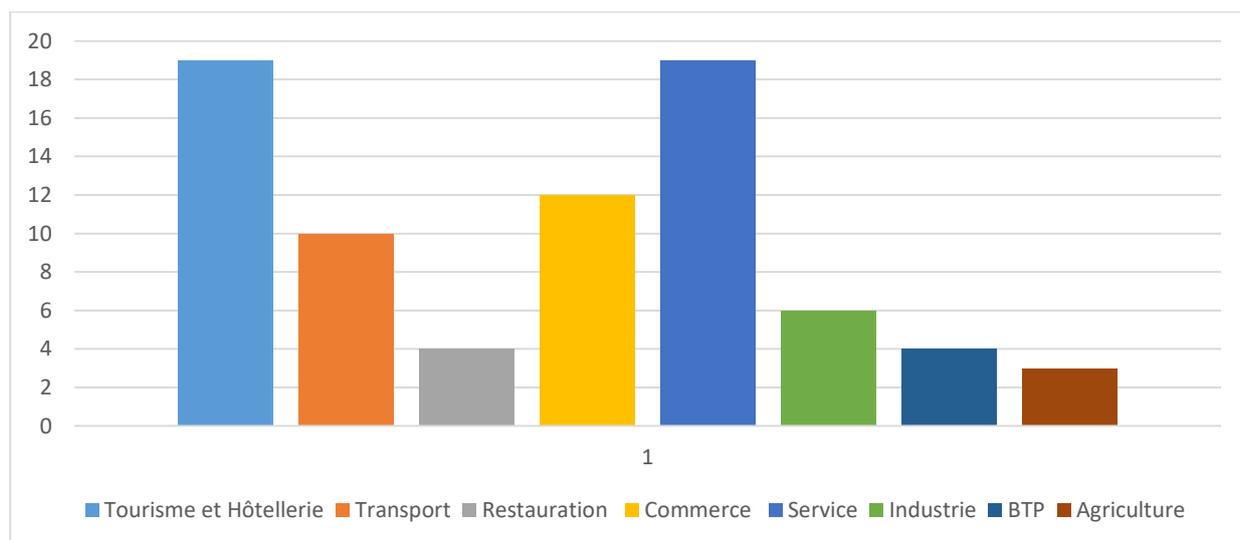
**Annexes 7 : Répartition par secteurs d'activités des dossiers instruits et approuvés par le Secrétariat Exécutif puis transmis au Comité de Gestion**

**Tableau 4 : Répartition des dossiers instruits et approuvés par secteur d'activité**

	<b>NOMBRE</b>	<b>MONTANT SOLLICITE</b>
Tourisme et Hôtellerie	19	585 606 453
Transport	10	930 080 836
Restauration	4	275 579 507
Commerce	12	516 711 576
Service	19	688 948 767
Industrie	6	103 342 315
BTP	4	172 237 191
Agriculture	3	172 237 192
<b>Total Dossiers instruits et approuvés</b>	<b>77</b>	<b>3 444 743 837</b>

Source : Secrétariat Exécutif FSPME, 1<sup>er</sup> Juillet 2020

**Figure 4 : Répartition des dossiers instruits par secteur d'activité**



Source : Secrétariat Exécutif FSPME, 1<sup>er</sup> Juillet 2020

Sur les dossiers complets 93% des dossiers sont déjà instruits par le Secrétariat Exécutif. Ces dossiers ont été transmis au Comité de gestion pour validation.

**Annexes 8 : Répartition des dossiers approuvés au Comité de Gestion par secteur d'activité**

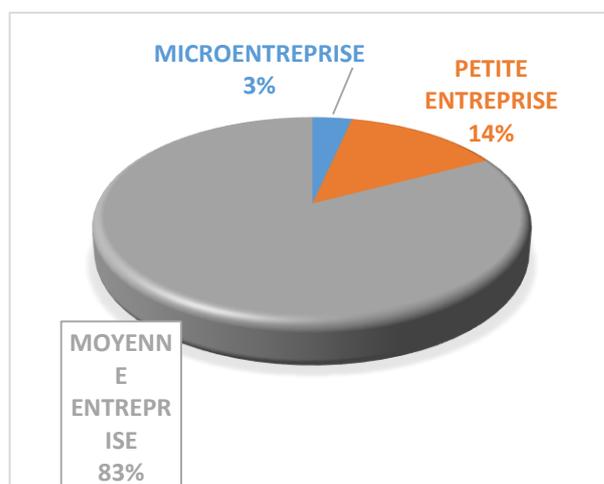
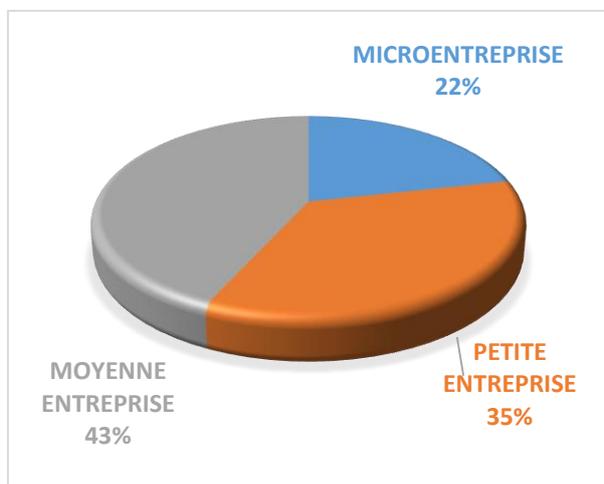
DOMAINES D'ACTIVITES	NOMBRE	POURCENTAGE	MONTANT ACCORDE	POURCENTAGE
TOURISME ET HOTELLERIE	12	24%	240 000 000	17%
SERVICE	13	25%	283 740 000	20%
TRANSPORT	6	12%	390 840 000	27%
COMMERCE	8	16%	223 500 000	15%
INDUSTRIE	4	8%	44 000 000	3%
BTP	3	6%	70 000 000	5%
RESTAURATION	3	6%	110 980 000	8%
AGRICULTURE	2	4%	78 000 000	5%
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>	<b>1 446 180 000</b>	<b>100%</b>

Source : Données COGES FSPME-COVID19

**Annexe 7 : Répartition des Bénéficiaires du FSPME-COVID-19 selon la Catégorie de PME**

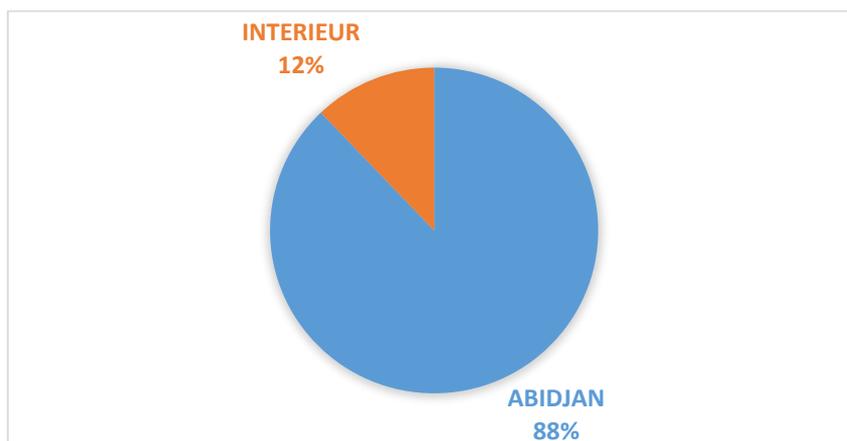
Nombre de Bénéficiaires

Montant perçu par les Bénéficiaires



Source : Données COGES FSPME-COVID19

## Annexe 8 : Répartition des PME Bénéficiaires par secteur géographique



Source : Données COGES FSPME-COVID19

## Annexe 9 : Différents textes légaux et réglementaires (voir pages suivantes)

- l'ordonnance n°2020-384 du 15 avril 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, dénommé FSPME-COVID19
- l'Arrêté Interministériel n°557 du 22 mai 2020 portant nomination des membres du Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, dénommé FSPME-COVID-19 ;
- l'Arrêté Interministériel n°600/MEF/MPPME/MPMBPE du 04 juin 2020 portant mise en place du dispositif transitoire pour l'opérationnalisation du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises dénommé FSPME-COVID-19 ;
- l'Arrêté interministériel n°636/MEF/MPPME /MPMBPE du 15 juin 2020 portant prorogation du dispositif transitoire pour l'opérationnalisation du FSPME-COVID-19